ABONNEMENT

Saumur

Un an. 25 fr. Trois mois. 7

on s'abonne A SAUMUR Au bureau du Journal en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES,

INDUSTRIE

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doi vent être remis au bureau di journal la veille de la reproduc tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

l'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis cont. aire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: du Marché-Noir place

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 MARS

SECOURS DÉRISOIRES

Pour encourager les cultivateurs à renouveler, au printemps de 1891, les ensemencements en blé dont les rigueurs du dernier hiver ont causé la perte, la Chambre des députés votait, il y a quelques jours, un projet de loi tendant à dégrever, jusqu'à concurrence de 6 millions de francs, les terres sur lesquelles ces nouveaux ensemencements seraient pratiques.

Six millions de francs étant une somme bien minime en comparaison avec les désastres que nos législateurs ont la prétention de réparer, la Chambre a conçu l'idée de ne répartir cette somme qu'entre les cotes foncières ne dépassant pas un certain chiffre.

Il en résulte que 7 millions de cotes seulement, sur un total d'environ 44 millions, seront appelées à profiter de la munificence

Mais 6 millions de francs divisés en 7 millions de parts, cela fait à peine 85 centimes et demi pour chaque part, maigre dédommagement on l'avouera, aux sacrifices considérables que, cette année, doit s'imposer la cul-

Ce n'est pas tont, d'ailleurs, et le gouvernement semble résolu, dans la circonstance, à agir au rebours du précepte que donner vite c'est donner deux fois.

Le gouvernement républicain ne se borne pas, en effet, à concéder une faveur absolument illusoire: il voudrait, de plus, le faire si longtemps attendre, que le secours arriverait à une date où le secouru n'en aurait plus aucunebesoin, tout au moins où le péril actuel se trouverait complètement écarté.

Le ministre des finances, de concert avec l'administration des contributions directes, demande dix mois entiers pour préparer le travail de répartition des six millions offerts à titre d'encouragement pour la réfection des semailles détruites par les gelées hivernales.

Dix mois, cela nous conduit à une autre année, c'est-à-dire à une autre campagne

Si donc les cultivateurs devaient imiter les lenteurs de nos gouvernants et de nos administrations publiques; s'ils devaient attendre, pour ensemencer à nouveau leurs champs, que les dix-sept sous et demi qu'on leur réserve pour cole foncière deur eussent été distribués, nous pourrions avoir à subir, vers la fin de 1891, une disette de blé et tout ce qui

Ajoutons que le même ministre des finances et la même administration des contributions directes évaluent à deux millions de francs les frais matériels qu'entraînerait l'opération, frais matériels à prélever sur les six millions de secours accordés ou sur l'ensemble des contri-

Nous aimons à croire que le Sénat, dont une commission examine en ce moment la mesure que nous venons d'apprécier, saura faire bonne justice d'un projet aussi maladroit dans sa conception qu'illusoire et inefficace dans ses résultats.

INFORMATIONS

Les Chambres se sont séparées samedi soir pour ne se réunir que le 21 avril, après la session des conseils généraux.

M. Rouvier a été autorisé par le conseil des ministres à déposer sur le bureau de la Chambre un projet relatif à la réforme des impôts sur les boissons.

Ce projet comporte un dégrevement de pres de 79 millions sur les boissons hygiéniques; ce dégrèvement est compensé par une surtaxe mise sur les alcools dont le droit est élevé de 456 fr. 25 à 195 l'hectolitre.

Le projet comporte aussi la suppression de l'exercice dans les débits de boissons, l'unisication des droits et la simplification de leur perception.

Relativement aux vins et aux cidres, il répartit de la manière la plus équitable la taxe entre les différentes classes de consommateurs.

La législation des bières est refondue sur la base de la taxation proportionnelle à la ri-

L'impôt sur les vinaigres est complètement remanié, et le droit de dénaturation est substitué au droit de fabrication. Le vinage est concéde à la propriété.

Les formalités pour la circulation et le transport des boissons sont adoncies.

Enfin, la perception du droit sur les alcools est mieux assise par la réglementation du privilège des bouilleurs de cru et par la surveillance plus complète des opérations des bouilleurs de profession.

CONSEIL DES MINISTRES

M. Carnot a signé un projet créant à Cluny une école pratique d'ouvriers et de contremaîtres en remplacement de l'école normale d'enseignement spécial fondée par M. Duruy et dont la Chambre a décidé la suppression.

La nouvelle école donnera durant trois ans un enseignement purement technique pour les industries du fer et du bois; elle formera une élite d'ouvriers et de contre-maîtres.

UN SCANDALE

Les Tablettes d'un Spectateur annoncent que le parquet de la Seine est saisi d'une grosse affaire de décorations étrangères appelée à un bruyant retentissement, car il y a des consuls et un ambassadeur qui s'y trouvent mêlés.

M. Baragnon a signalé au Sénat le scandale des dernières élections municipales à Nîmes. M. Constans et M. Dide ont répondu que tout s'était passé pour le mieux puisque, grâce à la fraude, leurs candidats sont élus. Et le Sénat, complice de ces infamies, a voté l'ordre du jour pur et simple (!!!). Tonation Manhaing-

LES BUREAUX DE TABAC

La Chambre vient de nommer une commission chargée d'examiner une proposition tendant à la mise en adjudication du droit d'exploiter les bureaux de tabac. Cette proposition, due à l'initiative de M. Letellier, avait déjà élé présentée à la précédente législature, mais n'avait pu être discutée en temps utile. Il faut espérer qu'il n'en sera pas de même cette fois et que la réforme, qui nous paraît fort sage, sera votée en dépit de l'opposition du gouvernement.

Si on veut en effet se maintenir sur le terrain des principes, il est clair que le droit d'attribution des bureaux de tabac n'a été conféré au gouvernement que pour lui permettre de venir en aide à des infortunes particulièrement recommandables, parce qu'elles affectent les familles d'anciens serviteurs de l'Etat. Il est donc à souhaiter que l'aide accordée soit aussi considérable que possible.

Or, en fait, il est assez rare que la personne à laquelle on accorde l'autorisation de tenir un débit de tabac puisse en profiter elle-même. Tantôt c'est l'état de-sa santé qui ne le lui permet pas, tantôt le bureau est placé à une trop grande distance du lieu où habite le concessionnaire, tantôt d'autres circonstances ne permettent pas l'exploitation directe. Il arrive alors que le concessionnaire cède son droit à un intermédiaire à un prix variable mais toujours inférieur à la somme qu'avait voulu allouer l'Etat dont les intentions ne se trouvent ainsi pas remplies dans la mesure désirée.

Il n'en serait plus de même si l'adjudication avait lieu. Non seulement on serait assuré que le concessionnaire reçoit tout le secours qu'on a vouln lui accorder, mais ce secours serait certainement plus important. Il n'est pas douteux en effet que la mise en adjudication donnera des produits plus importants que ceux qui sont tirés de la concession directe. Ainsi le but du monopole sera plus completement et plus efficacement atteint.

Le gouvernement combat cependant la proposition. Il n'est pas malaisé d'en deviner la raison. La répartition des sommes produites par l'adjudication no serait plus en effet opérée par un seul ministère, mais par chacun d'eux, dans une proportion déterminée; il y aurait en outre un contrôle qui actuellement n'existe pas. Ne serait-ce pas dans la perspective de ce controle qu'il faudrait chercher la principale cause de l'opposition très vive du gouvernement à l'acceptation de la proposition?

Le banquet de l'Elysée Montmartre

L'impopularité de M. Jules Ferry s'est manifestée une fois de plus samedi soir.

Les mesures d'ordre avaient été d'ailleurs rigoureusement prises pour la protection de l'homme néfaste.

Tous les abords de l'Elysée-Montmartre, où avait lieu le banquet de l'Association républicaine, étaient gardés par des agents.

Les brigades centrales étaient la au grand complet, guettant le moindre indice de manifestation, pour procéder à des arrestations.

Outre les agents des brigades centrales, le préset de police mit à réquisition la garde républicaine, et deux forts détachements furent placés en réserve au collège Rollin et à l'Opéra.

Ensin, si les troubles redoutés avaient pris un caractère plus grave, la garde républicaine cantonnée autour de la Cité devait ac-

Au moment de l'arrivée de M. Jules Ferry, il n'y a en aucun attroupement ni aucune manifestation.

Tous les opportunistes avaient, d'ailleurs, été convoqués pour applaudir le discours de M. Jules Ferry.

Aussi n'a-t-il pas eu grand'peine à être acclamé par cet auditoire préparé. Mais à l'issue du banquet, au moment de la sortie, cela a été une autre affaire.

Peu à peu, les groupes anarchistes et révolutionnaires étaient arrivés et s'étaient massés boulevard Rochechouart; la circulation était d'ailleurs rendue difficile par la foule des agents, qui empéchaient les adversaires connus de l'opportunisme de parvenir jusqu'à la porte de l'Elysée-Montmartre.

Enfin M. Jules Ferry, ayant achevé son discours et ayant reçu les chaleureuses félicitations de ses créatures, s'avance et descend les marches de l'Elysée, entouré de ses fidèles, qui l'acclament.

Aussitôt, au loin, derrière les agents, s'élève une formidable clameur :

- A bas Ferry !

Cinquante révolutionnaires, qui avaient pu parvenir jusqu'à la porte de la salle du banquet, se mettent à siffler.

M. Jules Ferry pâlit. Mais un fiacre commandé d'avance est là. Il se précipite dedans.

Les agents font la haie; et, au milieu des huées, des cris, des coups de sifflets, le siacre s'ébranle, emportant le triste chef de l'oppor-

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 mars 1891. La physionomie de la Bourse ne s'est pas modifiée. On traite le 3 0/0 à 95; le 4 1/2 0/0

La Banque de Paris conserve ses bonnes tendances à 850. La Société Générale reste

Le Crédit Lyonnais se maintient sans variations à 795.

Nous rappelons que la Banque d'Escompte procédera le 25 courant, avec le concours de ces deux établissements, à l'emprant de conversion du Crédit Foncier égyptien. Les nouveaux titres émis à 465 fr., remboursables à 505 fr. et rapportant 4.55 0/0, vont créer aux capitalistes une bonne situation. Ils offrent à l'épargne un revenu au-dessus de la moyenne. Ils sont pour longtemps à l'abri d'une conver-sion, et ils donnent, en cas de réalisation, la certitude d'une plus-value. Ces obligations réunissent ainsi les avantages que l'on doit rechercher dans une valeur de portefeuille.

On cote le Crédit Foncier 1,270. Le Crédit Mobilier, toujours recherché par le comptant, s'échange à 427.75.

La part Tour Eissel est demandée à 380. La Tour est rouverte au public depuis le 22

Les obligations des Chemins de Fer de Porto-Rico ont un marché très animé. On reste à 286.25 en hausse de 10 fr.

L'obligation Linarès à Alméria se négocie à

Les Chemins Economiques sont 424.50.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

AVIS

A compter du 1er MAI 4891, les cinq Études de Notaires de Saumur seront, sans exception, complètement fermées les dimanches et jours de fète, sauf pour les adjudications et testaments urgents.

LA FRE DES RÉCOLLETS

Les « Récollets » se suivent et ne se ressemblent pas.

L'année dernière on étouffait, cette année on gelait à la première assemblée dite de printemps. La bise soufflait et saisait tourner avec rage les milliers de moulins à vent que l'industrie senétoise exhibe à la curiosité et à la convoitise des bébés.

Malgré cette froide température, le Jardin des Plantes, la place des Récollets et ses abords ont été visités par une foule de promeneurs. Les forains, en plus grand nombre que l'année dernière, faisaient un vacarme infernal pour attirer l'attention des curieux qui semblaient aussi froids que le temps devant les baraques de toutes sortes établies jusque dans la rue de Nantilly.

Vers trois heures, les élèves de l'école mutuelle, sous la direction de M. Meyer, ont joué différents morceaux avec beaucoup d'ensemble. Ces jeunes enfants étaient entourés d'une foule d'auditeurs.

La rigueur de l'hiver que nous venons de traverser, et aussi l'époque avancée de Pâques, cette année, ont fait que notre magnifique Jardin des Plantes ne pouvait avoir qu'un aspect hivernal. Peu ou point de bourgeons aux arbres. Pas une fleur printanière pour embaumer l'air. Aussi parcourait-on presque à la hâte les allées, tout en constatant cependant la façon élégante et savamment agencée des massifs; et la diversité des plantes d'hiver, à feuillages multicolores, attiraient seuls les re-

Le soir, la fète a continué; les débitants de vins de Nantilly et les guinguettes ont été assez fréquentés. On pouvait, sans craindre de mouiller sa chemise, danser un quadrille. Aussi les gars et les filles s'en sont donnés à cœur joie jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

Nous rappelons que ce soir lundi a lieu, au Théâtre, le 3° concert d'hiver de la Musique Municipale.

TEMPÉRATURE

La température est loujours rigoureuse. Le vent violent d'hier était le précurseur de la neige qui a tombé ce matin de temps à autre.

Quand l'hiver finira-t-il? Le thermomètre, qui descend chaque nuit au-dessous de zéro, avait atteint hier matin 5 degres, et la glace, en certains endroits, n'était pas encore fondue dans l'après-midi.

Un ciel gris faisait craindre, dans la matinée, une plus grande abondance de neige; cependant le baromètre monte depuis hier soir. Le vent du nord, très froid et assez violent, oblige les personnes à se couvrir de fourrures, comme en plein mois de janvier.

Vers une heure, les nuages se dispersent et font place aux rayons du soleil.

La Loire a cru de 30 centimètres depuis hier

Notre compatriole, M. le général Faugeron, vient d'être élevé au grade de général de divi-

LE NOUVEAU DIRECTEUR DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Par décret en date du 45 mars 1891, M. Charles-Virgile Legent, directeur des Postes et des Télégraphes de l'Orne, est nommé directeur à Angers, en remplacement de M. Thierry,

UNE PÉTITION AU SÉNAT

Un pétitionnement s'organise dans nos campagnes pour obtenir du gouvernement, en faveur des propriétaires et cultivateurs, le droit de distiller, sans être inquiétés par l'administration, les marcs de mûres de haies cueillies par les femmes et les enfants pour se procurer les quelques titres d'alcool nécessaires à la consommation de la feme.

Déjà circule la pétition suivante adressée au Sénat, où elle sera déposée par notre honorable sénateur M. Blavier. Nous nous empressons d'avertir tous les intéressés, cultivateurs, maires, bouilleurs de crû, qu'ils doivent se hâter à la signer et à la faire signer, parce que la procédure parlementaire est lente et la solution devra être obtenue avant l'ouverture de la campagne prochaine.

Voici le texte de ce document :

Pétition à MM. les Sénateurs

- « Les soussignés, propriétaires, fermiers ou cultivateurs de la commune d département de Maine-et-Loire, ont l'honneur de vous exposer:
- » Que depuis plusieurs années, par suite de la destruction des vignes par le phylloxéra, ils se trouvent privés de la petite quantité d'alcool qu'ils retiraient de la distillation des lies et marcs provenant du clos généralement annexé

à leur exploitation rurale pour fournir à leurs besoins domestiques.

J'Que c'est alors qu'ils ont en l'idée d'utiliser les mûres cueillies par leurs femmes et enfants sur les ronces des haies servant de clôture à leurs pièces de terre, afin d'obtenir par la distillation, après fermentation, les quelques litres d'alcool nécessaires à leur consommation et aux besoins de la serme pour le traitement des gens ou des bêtes malades.

- » Que cette pratique n'a pas soulevé d'objection de la part de l'administration des contributions indirectes jusqu'en l'année 1890.
- » Que par une circulaire en date du 26 août 1890 seulement, M. le directeur des contributions indirectes de Maine-et-Loire a interdit cette utilisation d'un produit des champs, qui autrement est perdu pour tout le monde, en se fondant sur la loi du 14 décembre 1875, laquelle suivant lui reconnaît la qualité de bouilleurs de cru avec les immunités qui en résultent aux propriétaires et sermiers distillant ou faisant distiller chez eux les vins, cidres, marcs ou lies, cerises et prunes provenant de leur récolte à l'exclusion de tous les autres.
- » Qu'une pareille interprétation de la loi paraît excessive, puisque si le législateur de 1875 n'a pas dans cette énumération mentionné les mûres de ronces, c'est évidemment qu'à cette époque personne n'avait encore songé à tirer parti de ce produit sauvage, car autrement il paraît impossible d'admettre qu'il ent pu refuser aux plus pauvres habitants de la campagne un privilège, qu'il accorderait à ceux plus heureux récoltant dans leurs vergers des cerises ou des prunes.
- » Qu'on ne saurait tirer argument, pour consacrer une pareille iniquité, de ce qu'en 1876 et 1877 le législateur s'est refusé à étendre les privilèges des bouilleurs de cru aux propriétaires récoltant des fruits de luxe comme les fraises, les abricots et les pêches.
- » Que la production possible d'alcool provenant de la cueillette des mûres se réduit à une quantité de litres insignifiante, et doit être entièrement consommée par les récol-
- » Qu'il n'en peut résulter de fraude et par suite de dommage pour le Trésor public que si les mûres étaient portées chez un distillateur de profession pour y être transformées en alcool, auquel cas il sera toujours facile à la régie d'en avoir connaissance et de la réprimer
 - » Par toutes ces considérations,
- » Les soussignés supplient MM. les sénateurs de vouloir bien (soit en modifiant la loi du 14 décembre 1890, soit en invitant M. le ministre des finances à l'appliquer d'une façon libérale et équitable),
- » Leur accorder la faculté de distiller ou faire distiller chez eux les mûres dont ils auront fait la cueillette sur leurs baies, sans être as-

treints à la déclaration préalable et au paiement des droits de licence et de consommation sous la réserve expresse que ce privilège ne s'appliquerait pas aux bouilleurs ou distillateurs achetant les mures pour en retirer de l'alcool. >

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Henri Joyaux, tailleur de pierres, de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), et Marie-Marceline Page, couturière, de Saumur.

Alphonse Dillenseger, teinturier, d'Angers, et Marie-Eugénie Bourgery, couturière, de

Louis-Henri Violeau, cavalier de manège, et Alexandrine Tessereau, domestique, tous deur

René Hudon, employé de chemin de fer, et Marie Bouvet, sans profession, tous deux de

Maurice-Adolphe-Amaury-Pierre Legeay, clerc de notaire, du Mans, et Marie-Anne-Blanche Brière, sans profession, de Saumur

Edouard-Joseph Chenuau, jardinier, de Saumur, et Marie-Louise Lasnier, cultivatrice, de Gennes.

Ernest-Alexis Fèvre, nacrier, et Marie Tessier, couturière, tous deux de Saumur.

Louis-Joseph Mabit, facteur rural, de Saumur, et Augustine-Mélanie Richer, couturière de Villebernier.

Alexandre Breton, tonnelier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Célestine-Louise Triolet. sans profession, de Saumur.

MONTREUIL-BELLAY. - Samedi, un accident est arrivé, à Montreuil-Bellay, au domestique de Mmº M..., marchande de charbons au Pont-Fouchard.

En voulant descendre, sa voiture étant en marche, il est tombé sous les roues et a été grièvement blessé.

M. .. s'empresa de descendre et de faire transporter son garçon à l'Hospice de Mon-

ALLONNES. - Suicide. - Mercredi dernier, le sieur Prouteau, journalier, âgé de 78 ans, s'est pendu. Cet homme, adonné à l'accool, parlait souvent de se donner la mort.

TANCOIGNÉ. - Mort subite. - Dans la nuit de mercredi à jeudi, M. Martin, adjoint au maire de cette commune, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

LA DIRECTION DES THÉATRES D'ANGERS

Le bruit a couru, paraît-il, que M. Sureau-Bellet aurait posé sa candidature à la direction des théâtres pour la saison prochaine.

M. Sureau-Bellet écrit qu'il n'est nullement candidat, et que, par conséquent, ce bruit es

Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

LE COUP DROIT

- Vous vous apercevez, Monsieur Marchand, reprit Queyrat du ton d'une conversation ordinaire, que, depuis un quart d'henre, nous parlons de sujets qui tournent autour du crime à propos duquel je vous ai prié de passer dans mon cabinet.
- Oh! prié!s'exclama Gustave. N'employez pas ce terme! Vous m'avez envoyé, par le commissaire de police, non pas un mandat de comparution qui m'eût invité à venir vous voir, mais un mandat d'amener qui m'y contraignait
- C'est un mandat d'amener que vous avez reçu ! s'écria le petit vieillard en jouant l'étonnement dans la perfection. Oh! mais, alors, c'est qu'il y a en erreur! Mon greffier m'aura donné à signer une seuille pour une autre. Mais qu'imperte ce détail ! Puisque j'ai le bonheur de vous posséder, laissez-moi causer

encore quelques instants avec vous; je suis toujours curieux de parler avec les gens de lettres. Ils savent tant de choses, qu'on ne peut que gagner à leur conversation. J'espère que rien ne vous presse de me quitter? ..

Et il se mit à rire au nez de Gustave. Celuici s'emporta.

- Ah çà! M'avez-vous fait appeler pour vous moquer de moi? Mon temps est précieux. J'ai chez moi de la besogne à terminer, et je ne puis pas perdre ma journée en bagatelles.

Oueyrat se frottait les mains. Il entrait dans son plan, après avoir questionné Marchand calme, de l'interroger en colère.

- Monsieur, fit-il froidement, vous oubliez que vous parlez à un magistrat et...
- Pensez-vous que votre titre de magistrat vous donne le droit de m'insulter?
- Je n'ai pas achevé ma phrase, je crois, reprit Quevrat glacial. Je reprends : vous oubliez que vous parlez à un magistrat et qu'il y a dans le couloir des gardes municipaux.
- Oh! fit Marchand interloqué.

Il était arrivé au point où le rusé petit vieillard voulait l'amener. Maintenant que le juge d'instruction avait, suivant une expression qu'il employait avec ses confrères, étour di l'inculpé,

il allait l'assommer. Alors, en phrases rapides, lancées coup sur coup, comme les balles d'une mitrailleuse, il interrogea:

- Donnez-moi l'emploi de votre temps le 14 septembre. Qu'avez-vous fait le matin?
- Je suis allé rue Richelieu, aux bureaux du Crédit Commercial.
- Quel était le but de votre visite?
- Toucher dix mille france pour payer des billets de même somme qui venaient à échoir le 15.
- Mais vous avez appris la fuite du directeur et vous vous en êtes allé sans votre argent. Où avez-vous été ensuite?
- A la Revue, puis chez mon éditeur. Je suis ensuite revenu rue Richelieu prendre de nouvelles informations.
- On a trouvé trente-sept francs cinquante en caisse : je sais cela. De la rue Richelieu, où avez-vous été?
- Je suis rentré chez moi.
- Avez-vous dit à votre femme la catastrophe qui vous arrivait?
- Qu'avez-vous fait l'après-midi?
- J'ai rendu visite à M. Noiraud.
- Oni est ce M. Noiraud?

- C'est le commerçant auquel j'avais sous-
- Comment lui deviez-vous ces dia mille
- Quand j'ai épousé ma femme, son per était sur le point de faire faillite. Pour préserver son nom du déshonneur, j'ai endossé les dettes de mon sutur beau-père. Ces dix mille francs étaient le reliquat des sommes dues à ses créanciers.
- Ah! s'exclama Queyrat, avec un étonotment qui n'était pas joué cette fois, mais il re prima bien vite ce mouvement, car il voulai profiter de l'état de stupéfaction où se trouval Marchand qui répondait machinalement.

Il continua:

- Ce M. Noiraud n'a pas voulu entendre parler de ce renouvellement?

- Non. Je me suis alors adressé à M. Odos Wegrow qui avait mes billets en main. - Il a refusé également de vous en faire les

- C'est exact.

- Après votre visite au banquier, où aft
- Je suis rentré chez moi, où j'ai passe soirée avec ma femme et mon enfant.

sans doute sorti de l'imagination d'un nouvelliste aux abois.

D'ailleurs, nous savons officiellement que le seul candidat jugé sérieux par l'Administration municipale, est notre sympathique concitoyen M. Giraud, et que sa candidature est chaudement appuyée par MM. de Romain et Bordier, dont M. le Maire a lu la lettre dans la dernière séance du Conseil. Mais, étant donné le vote du Conseil, cette candidature sera écartée et l'on se rabattra sur le directeur actuel de (Patriote.) Rennes.

LA GRÈVE GÉNÉRALE ET LES TROUBLES DE TRÉLAZÉ

La grève partielle, qui ne comprenait tout d'abord que les ouvriers de la carrière des Petits-Carreaux, s'est maintenant étendue à toutes les carrières. Le travail a cessé dans tous les puits. Ouvriers d'en haut, ouvriers d'en bas, journaliers ou bassicotiers, tous indistinctement, ont quitté les fonds qu'ils servaient à exploiter.

Il est à remarquer que cette grève suit identiquement les diverses phases de la grêve de la carrière du Pont-Malembert, qui s'est produite il y a quelques mois.

Voici, d'après le Journal de Maine-et-Loire, quelqes détails sur la situation à Trélazé :

· Depuis quelques jours, un certain nombre d'ouvriers de la carrière des Petits-Carreaux avaient cessé leur travail : ils demandaient une augmentation de salaire. Cet exemple fut bientôt suivi par la plupart de leurs camarades des autres carières et, jeudi dernier, la grève devenait à peu près générale.

» Les ouvriers voulurent se réunir à la salle de la Maraîchère pour y tenir des réunions. M. le maire refusa de donner la clef pour ne pas faire de cette salle un foyer de discussions politiques. Au nombre de cinq ou six cents, les grévistes allèrent réclamer les cless au maire qui tint sa porte sermée. Alors on escalada les murs, on lança des pierres, dont une, brisant un carreau, effleura la tête da beau-père de M. Fourcault.

Le garde-champêtre, qui s'était placé devant la porte d'entrée extérieure, fut enlevé et transporté de l'autre côté de la rue.

» Deux gendarmes seulement essayaient de contenir la foule.

» Enfin, de la Maraîchère on accourut dire que les portes sont forcées et que la clef est désormais inutile.

» Tout le monde se rendit à cet appel.

» La soirée se passa ainsi sans incident. » Mais, dès vendredi matin, M. le préfet, plusieurs membres du parquet et des gendarmes arrivaient à Trélazé.

» Puis, un escadron du 1er cuirassiers était appelé pour maintenir l'ordre en cas de nouvelle effervescence.

» Six cavaliers furent rangés en bataille

devant l'entrée de la salle de la Maraîchère. Les autres se tenaient à pied à 50 mètres de là.

» Vendredi soir, on faisait courir le bruit d'une nouvelle effervescence parmi les grévistes. On disait que les cuirassiers avaient dû charger la foule. Heureusement, le calme n'a pas été troublé.

» L'escadron est rentré à Angers à sept heures et a été remplacé par 50 hommes du

Le Patriote donne une version différente. D'après lui, des troubles se seraient produits vendredi soir, vers quatre heures.

« Peu à peu, dit notre confrère, les grévistes sont arrivés par petits groupes, dans le chemin de la Maraîchère.

» A quatre heures, il y a au moins 2,000 individus, hommes et femmes, massés dans le

» A ce moment, les cris de : « A bas les gendarmes! A bas les cuirassiers! > éclatent de toutes parts.

» Les militaires restent impassibles. Mais bientôt la foule passe des paroles aux actes.

» Une grêle de pierres est lancée sur les militaires.

» Voyant le danger couru par ses hommes, le commandant du détachement se voit contraint d'employer la force pour dégager le chemin qui est de plus en plus envahi par la

» Il groupe ses cavaliers et leur commande de charger.

» L'ordre est exécuté.

· La charge a pour résultat de disperser les manifestants. Les uns s'enfuient à travers champs, les autres se mettent à l'abri en escaladant les murs. »

Vive la liberté!

La scène se passe à la mairie de...

Un électeur. - Monsieur le maire, j'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir la pétition qui vous a été remise relativement à la boulange...

LE MAIRE. — Je ne suis plus boulangiste ; je veux dire ...

L'ÉLECTEUR. — Il ne s'agit pas de boulangistes, monsieur le maire, mais des boulangers...

LE MAIRE (à part). — Ce pauvre général!! L'ÉLECTEUR. — ... qui ont augmenté le prix

LE MAIRE. - Ah! j'y suis. Mais, cher monsieur, vous devez cependant connaître mes opinions. Je suis partisan de la liberté, de la liberté absolue, et tant que je serai maire...

L'ÉLECTEUR. - Je vous prie de remarquer, monsieur le maire, que les conséquences de cette liberté, qui favorise les vingt-cinq bou-

langers de votre ville, sont très préjudiciables à la classe ouvrière très nombreuse, et...

LE MAIRE. — C'est possible, mais j'en suis pour la liberté, vive la liberté!

L'ÉLECTEUR. — Monsieur, j'ai l'honneur de remettre entre vos mains une pétition.

LE MAIRE. — Des boulangistes, non contre les boulangers, je connais ça. Je vous ai fait connaître mon opinion et...

L'ÉLECTEUR. - Il ne s'agit pas de la taxe du pain, monsieur le maire, nous savons que vous voulez la liberté et c'est justement pour cela qu'une grande partie de la population de votre cité réclame de votre justice la liberté des processions. Yous savez bien, monsieur le maire, que dans cette ville surtout, la crise commerciale.....

LE MAIRE. — Oui, je connais toutes vos raisons, mais j'ai décidé que tant que je serai maire, les processions ne seront pas rétablies. Il me semble que j'ai bien la liberté d'agir comme il me plaît! Et personne plus que moi n'est partisan de la liberté. Vous n'aurez donc pas de processions..... et vive la liberté l

UN ÉLECTEUR.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 22 Mars 1891. Versements de 89 déposants (15 nouveaux), 34,262 fr. 49.

Remboursements, 37,916 fr. 61.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LIVERANI, le Roi de la Chapellerie

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix de CHAPEAUX pour Hommes, Dames et Enfants. vendus 50 0/0 meilleur marché de tout Saumur.

4, place de la Bilange, 4.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur. est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

PILULES SUISSES!

Le médicament le plus populaire de France.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld, Is des bronches; médicaments éprouvés contre enrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — 19, r. Jacob, Paris, et toutes pharmacies. GRANDS RESTAURANTS BRÉBANT Anonymeen formalion, 2500 Service 000 actions de 500'

2.500 Actions de 500 francs, au pair, interet 5..., l'an 125 fr.; 250 fr. après la constitution, sur l'appel du Reynant.

SBUSCRIPTISM PUBLIQUE JUSQU'AU 25 MARS Fondateur.

On Souscrit: SIEGE SOCIAL: 32, boulevard Poissonnière, Paris,
ESPRIF PRATIQU, 5, rue Hypolite-Lebas, Paris,
Esprif PRATIQU, 5, rue Hypolite-Lebas, Paris,
Etablissements Financiers at Banquiers, au CREDIT de la Compagnie.

DEMANDER STATUTS ET PROSPECTUS

CREDIT FONCIER ÉGYPTIEN

Société anonyme au capital de 80 millions de francs. — Conversion en 4 0/0 des obligations 5 0/0. — 140,000 obligations foncières 4 0/0 de 505 fr. ou £ 20. - Intérêts semestriels, 10 fr. 10, nets d'impots (1er avril-1er oct.) payables en or, à Paris, Londres et en Egypte. — Amort en or à 505 f. en 75 ans, par tirages semestriels, à partir du 1er oct. 1891.

Prix d'émission : 465 francs (jouissance du 1er avril 1891). On paie: en souscriv., 50 fr.; à la répartition, du 1er au 5 avril, 150 fr.; du 1er au 5 mai, 150 fr.; du 1er au 5 juin, 115 fr. Ou 463 fr. 90, si on se libére à la répartition. Le placement ressort, à ce cours, à 4.35 0/0 net d'impôts, plus la prime d'amortisⁱ à 505 fr. Les titres 5 0/0, rembours. à 505 fr., sont reçus en paiement à 507 fr. 50 (coupon du 1er avril 1891 détaché). Pour eux, la souscription est irréductible et le prix net ressort à 461 fr. 40. Tout solde de décompte de con-

version inférieur à 463 fr. 90 sera payé en espèces.
On souscrit: Mercredi 25 mars, Banque d'Escompte de Paris; Crédit Lyonnais; Société Géné-rale; Crédit Industriel; Société Marseillaise, et à leurs agences, dans les départements et à l'étranger. Des à présent, on peut souscrire par correspondance. Pour les demandes de conversion, joindre les titres 5 0/0. La cote officielle sera demandée à Paris, Londres, Bruxelles, Genève.





Guérison Radicale Palement des honoraires après guerison LeDocteur PELLOTIER, CABINET, 32, rue de Rivoli, Paris, donne ses consultations à Angers, mercredi 20 mars, hôtei d'Anjou; à Saumur, jeudi 26 mars, hôtel Budan. Le Docteur revient tous les deux mois.

— Donnez-moi l'emploi de votre temps le 45 septembre?

- Dans la matinée, je suis sorti. Je suis allé au boulevard Montparnasse, dans l'intention de demander à mon ami Louis Talbot de me prêter dix mille francs. Mais, au moment d'arriver, le courage m'a manqué pour faire cette démarche, et je suis revenu rue Fondary.

- A quelle heure étiez-vous parti le matin? - A neuf heures.

-- A quelle heure étiez-vous rentré chez vous ?

- A onze beures.

- Votre semme connaissait-elle le but de votre sortie?

- Oui.

- Lui en avez-vous appris le résultat?

- ()ai.

- Après votre retour rue Fondary, qu'avezvous fait?

- Nous avons déjeuné ; après quoi, ma femme est sortie avec Emmanuel et la bonne, Pour moi, je me suis mis à recopier les premiers chapitres d'un nouveau roman.

- Vous en avez copié beaucoup?

- Non, j'étais préoccupé, nerveux, ma main ne voulait pas écrire.

— Quand votre femme est-elle rentrée?

- Un peu avant six heures.

- De sorte que vous êtes resté seul tout l'après-midi?

- Je suis resté seul.

- Il n'est pas venu d'ami vous voir? Vous n'êtes pas sorti?

- Non. -

- Quand votre femme a été reatrée, qu'avez-vous fait?

- Nous avons dîné rapidement, nous n'avions pas d'appétit. La bonne est partie à sept heures. Nous ne sommes pas sorti de la soirée, Céline et moi. Dans la journée, ma femme avait été chez Louis Talbot pour lui exposer l'embarras dans lequel nous nous trouvions. Elle ne l'avait pas rencontré, mais elle avait laissé pour lui une lettre à son caissier. Nous comptions voir arriver d'un moment à l'autre Talbot nous apportant les dix mille francs. Nous l'avons attendu jusqu'à dix heures. Voyant qu'il ne venait pas, j'ai envoyé ma femme se coucher, j'ai rangé mes papiers dans mon bureau, puis j'ai fait, comme chaque soir, ma tournée dans l'appartement. Comme j'allais fermer à la clef la porte d'entrée, j'aperçus un coin de papier blanc qui passait en dessous.

C'était une enveloppe, sans aucun mot d'écrit, contenant dix billets de mille francs.

- Dix mille francs sous une porte! s'exclama le juge d'instruction avec un rire d'incrédulité. Vous avez dû être grandement sur-

- Certes oui, mais pas autant tout d'abord que vous le supposez. J'ai cru que c'était Talbot qui les avait apportés.

- Vraiment | Il aurait glissé une pareille somme sous votre porte!... dans une enveloppe sans suscription !... sans prévenir personne! C'est invraisemblable!

- Je sais bien que c'est incroyable, répéta Marchand. Je vous assure pourtant que je n'invente rien.

- Et c'est avec ces dix mille francs, trouvés ainsi miraculeusement, que vous avez, le lendemain matin, retiré vos essets à la banque Odon Wegrow. Avez-vous au moins été remercier votre ami Talbot?

- En sortant de chez le banquier, je me suis rendu au boulevard Montparnasse. L'entrepreneur était absent de Paris, il n'avait pas reçu la lettre de ma femme. Ce n'était donc pas lui qui avait glissé l'enveloppe sous ma porte.

- Votre système se complique, observa

Queyrat avec ironie.

- Il ne s'agit pas de système, répliqua Marchand. Je raconte purement et simplement ce qui s'est passé. Vous n'y comprenez rien; moi non plas. Mais qu'est-ce que cela prouve? Estce que le vrai ne peut pas quelquefois n'être pas vraisemblable? Un moment, j'ai cru que cet argent venait de M. René Bernard. Je suis même monté sonner à sa porte pour le lui demander. Je ne reçus pas de réponse. Lors de la découverte du cadavre, je me rendis compte que les billets de banque n'avaient pu être glissés sous ma porte par mon voisin le soir du 13 septembre, puisque, probablement, à cette heure-là le malheureux était mort... A moins pourtant qu'il n'ait accompli cette action avant d'ètre assassiné...

- Comment aurait-il appris votre embarras? - Par son futur beau-père, M. Odon We-

- Mais pourquoi vous aurait-il rendu un service aussi important, surtout dans un moment où il avait lui-même besoin d'argent? Vous ne vous connaissiez que de vue, vous me l'avez dit... (A suivre.)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M. V. LE RAY, avouélicencié à Sanmur, rue du Marché-Noir, nº 12,

Et de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

VENTE

Biens de Mineur

Consistant en:

MAISON D'HABITATION Avec dépendances TERRES ET VIGNES

Situés communes d'Epieds et de Saint-Cyr-en-Bourg

L'ADJUDICATION aura lieu en l'é ude et par le ministère de Me LECOMPTE, notaire à Brézé, le Mercredi 8 Avril 1891, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement sur re-quête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze mars mil-huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, homolo-gnant une délibération du conseil de famille du mineur Alphonse Clavereau, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton des Trois-Moutiers, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt onze, enregistrée,

Aux requête, poursuite et diligence de Madame Marie Coirier, veuve de M. Louis-Victor Clavereau, ladite dame marchande épicière, demeurant précédemment à la Motte-Bourbon, commune de Pouançay, et actuellement à Restigné, canton de Bour-

Agissant au nom et comme tutrice natu-relle et légale de Alphonse Clavereau, son fils mineur, issu du mariage de ladite dame avec le sieur Louis-Victor Clavereau, sus-

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Armand Clavereau, cultivateur, demeurant à Douvy,

commune d'Epieds, pris au nom et comme subrogé tuleur du mineur, Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indi-qués, procédé par le ministère de Me Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après sur les lotissements et mise à prix fixés par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

I. Commune d'Epieds

Premier lot.

1. Une maison, située au Plant-du-Dormant, composée de une chambre à cheminée, grenier au-dessus, une écurie devant la chambre et un toit à porcs, un four, un toit à poules, deux caves à vin, un balet couvert en roseaux an-dessus de l'une des caves, un puits, une cour ; droit de commu-

nauté avec Joseph Benoist et Théodore Char-pentier, à la cour et au puits communs; 2. Sept ares quatre-vingt-quatorze cen-tiares de terre, jardin et vigne y attenant, joignant au nord la cour commune, Joseph Benoist, au midi et au levant Théodore Charpentier

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500 Deuxième lot.

Onze ares cinq centiares de terre, sis au fossé mitoyen entre deux, au midi Michel Rapicault, fossé de requête mitoyen entre deux, au levant François Bordereau, fossé mitoyen entre deux, et au couchant Jean Guespin, fossé mitoyen aussi entre deux Mise à prix, trente francs, ci..... 30

Troisième lot.

Dix ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, sis à l'Ecognée, joignant au nord Théodore Charpentier, au midi Joseph Benoist, au levant le chemin de Bessé aux Dor-mants, au couchant M. Ecot.

Mise à prix, trente francs. ci..... 30

Quatrième lot.

Onze ares soixante-quinze centiaires for-mant la moitié d'une pièce de vigne située au Plant, à prendre au levant et joignant Théodore Charpentier, au couchant Clave-reau Armand, au nord Théodore Charpen-tier, au midi le chemin de Letard aux

Mise à prix, cinq cents francs, ci. 500 11. Commune de Saint-Cyr-en-

> Bourg. Cinquième et dernier lot.

Deux ares quatre-vingt-six centiares de vigne, sise sur le Thé, joignant au nord Chartrain, au midi Bichon et autres, au levant Chartrain et au couchant Pierre

Mise à prix, quinze francs, ci..... 15 Total des mises à prix : mille soixante-

S'adresser, pour renseigne ments:

4º A Me LE RAY, avoué à Saumar, 12, rue du Marché - Noir, poursuivant la vente; 2º A M. LECOMPTE, notaire à

Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procé-

Saumur, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-onze.

V. LE RAY.

Enregis!ré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-onze, folio . Recu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A Louer de suite LA PROPRIETÉ MICHAUX

Située à Dampierre Compren nt: Jolie Maison avec

JARDIN et servitudes. S'adresser à Me Gautien, notaire.

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

1 4 1 1 1 1 1 1 Pour le 24 Juin 1891

Avec Remise, Ecurie et

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, nº 14. S'adresser, pour traiter, à M'

GAUTIER, notaire.

A 医子型子肾子肾子肾多面 医五重数 UN PRÉ

Entouré de Eurs, avec Abreuvoir Situé à Bagneux

Contenant 77 ares environ.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer présentement MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Etemise et Écurie Le tout situé dans un bon quartier S'adresser au bureau du journal.

SAUMUR, récolte 1890.

Vin pesant 11° 23, ni soufré, ni SULFATÉ, la barrique 220 fr. fut perdu.

S'adresser au bureau du journal.

A louer présentement

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, nº 12.

la Comédie.

LOUER de suite CHAMBRE CABINET, Cave et S'y adresser.

A CEDER Magasin de Mercerie

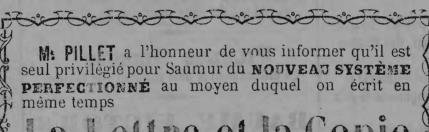
Situé dans un bon quartier de

Une maison de commerce de Saumur de-mande un REPRESENTANT sérieux pour les environs.

ON DEMANDE DOMESTIQUE.

On demande DEUX BONNES OUVRIÈRES conturières en S'adresser au bureau du journal.

En jeune homme désire se placer soit commegroom ou valet de chambre. Bonnes références.



sans presse, sans papier à copier et sans encre J

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix: UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOCILE, Planos. Hasique, Saumar

Anciente Maison Guerrane.

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR. SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dinei's sur commande

verse vers VIN BLANC DES CÔTEAUX DE

MAISON

S'adresser à M. FAVARON, rue de

Grenier, 13, Montée du Fort.

Et de Bonneterie la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Offres et Demandes

S'adresser au bureau du journal

S'adresser au bureau du journal.

S'adresser au burean du journal.

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEUX

COFFRES-FORTS EN Pierre HAFFNER

1003 MÉDAILLES D'OR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889 12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

Encoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

Bon de 15 fr. contre un versement de 1 fr. et 1 fr.

80

400

120

160

180

ce qui concerne le ménage et la toilette.

spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre -

12 50

15

35 >>

40 >>

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au

s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions

comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes,

femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot lout

1 50

2 50

3 50

50

50

Le Directeur-Propriétaire,

Ad COLLAS.

Par semaine

Jusqu'à

Parfait pa em at

EPARGNE POPULAIRE

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	112 barri- que	la barrique	bors Sau- mur franco
Vins d'Algérie (province d'Oran)	» 45	45 »	88 »	76 ×
— (11 degrés)	» 50		105 »	
(supérieurs vieux)	» 60	62 »	115 »	405 »
Vins de pays extra	» 70		130 »	
Petites côtes (Bordelais)	» 80		155 »	
Fronsac (Bordeaux)la bouteille	1 »		170 »	W
VINS BLANCS (droits payés)		1911	1 2 7	131913
Vins d'Anjou		55 »		90 "
Vins d'Anjou supérieurs	» 60	65 »	120 b	110 »
Vins de Vouvray supérieurs	» 80	80 ».	145 >	135 *
V ins de Graves	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 4/2 bte 50, la bte 83 | Sardines à l'huffe, depuis... - très fins - 85 - 1.50 - sans arrêtes.. 85 et 4.40 Haricots verts - 50 - 85 Filets de harengs.... 50 et - très fins - 80 - 1.45 Thon mariné..... 75 et 1.40

Cèpes, Macédoines, Tomates, etc. Royannecs à l'huile... Goûlez: Le Tapioca granulé de l'Ile Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

Asperges entières, 1.30 et 1.75

CHIRURGIEN - DENTISTE 68, Quai de Limoges

Maquereaux au naturel

Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.